

# COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Octobre 2009

*Tous les Conseillers Municipaux sont présents.*

*Secrétaire de séance : Michel Corsini*

*Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 14 octobre 2009 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT*

*En préambule, M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23/07/2009 qui est adopté à l'unanimité et le Conseil municipal autorise l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour relative aux travaux d'aménagement d'agglomération.*

## **1 - Local Commercial**

- a) **bail** : Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un bail commercial avec M Terradot pour recevoir l'épicerie-bureau de tabac-presse d'un montant mensuel de 360 €.
- b) **Acquisition matériel** : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à équiper ce magasin de matériel pour une somme maximum de 14.000 €. D'autre part, la durée d'amortissement de ces équipements est fixée à 5 ans. Le Conseil se prononce favorablement sur cette durée.
- c) **Bail du salon de coiffure** : le loyer sera perçu à partir du 1<sup>er</sup> Octobre.

## **2 -Travaux de traversée d'agglomération :**

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant des travaux effectués par la Sacer concernant le parvis des commerces. Prix 3.809,26 € T.T.C.

## **3- Finances**

### **a) DBM :**

- **TVA logements sociaux et locaux commerciaux**: Une régularisation est réalisée pour prendre en compte une remarque des services fiscaux.

- **achat matériel** : un besoin d'investissement se montant à 1.272 euros est programmé suite à la nécessité d'acheter une tronçonneuse et des chaises.

b) **Attribution de subvention** : L'association "Amats doués" qui organise le Festival Gav n'Rock le 17 octobre recevra une subvention de 300 euros votée à l'unanimité.

**c) Association Pinocchio** : Cette subvention se calcule d'après le bilan de fréquentation des jeunes lestellois et lestelloises. C'est une somme de 700 € qui est votée à l'unanimité pour cette association.

**d) Admission en non valeurs** : Le Conseil enregistre les mises en non valeurs des sommes suivantes : 44,29 € pour une facture d'eau et 25,21 € pour celle d'assainissement.

#### **4- ATESAT**

Le Maire est autorisé à signer avec la DDE une convention d'assistance dans le cadre de l'Atesat pour un montant de 331,70 €.

#### **5- Renforcement réseau électrique**

Dans le cadre de la viabilisation d'un terrain situé chemin Esmoule, le SDEPA préconise un renforcement du réseau Montant total des travaux 21.507,81 € dont 4.819,17 € à la charge de la Commune. Accord du Conseil municipal.

#### **6- Avenant CAE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au contrat CAE pour une prise en charge de 90 % du salaire et des charges pour une durée hebdomadaire de travail de 35h.

#### **7- Travaux service d'eau**

Le système de stérilisation de l'eau par lampes UV est défectueux. Le conseil approuve le devis de la SAUR d'un montant de 9.295 €

#### **8- Motion de soutien et de solidarité**

Suite au drame vécu lors des fêtes de Nay, le Conseil municipal vote à l'unanimité une motion exprimant son soutien et sa solidarité à la famille, aux organisateurs des fêtes de Nay, à la Commune de Nay et ses habitants

#### **9- Questions diverses**

**a) Gôter de Noël** : l'animation sera confiée aux magiciens "Les Mariocas" pour un montant de 750 €.

**b) Concert du Nouvel an** : il aura lieu le 16 janvier 2010 avec l'Ensemble Orchestral de Pau à la salle des fêtes

**c) La Poste** : A partir du mois de Novembre, l'Agence Postale Communale sera ouverte du mardi au samedi, chaque matinée de 9 h à 12 h. Fermeture hebdomadaire : le lundi.

**d) Conseil Municipal des Jeunes** : Mme Amaré, MM. Corsini et Graciaa sont chargés de s'occuper de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes.

**e) Commission chargée du Recensement des Agriculteurs** : Mme Grousset et M. Loustalot sont nommés au sein de cette commission.

Le Maire  
Jean-Marie BERCHON

Le secrétaire de séance  
Michel CORSINI